

## Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Marais de Sacy-le-Grand Séance du 13 janvier 2021

### Personnes et structures présentes : (cf. liste de présence en annexe)

- M. CWIKLINSKI Claude, Président du COPIL du site Natura 2000
- Mme DIAS Térésa, Maire de Monceaux
- M. WARLOUZET Eric, Maire de Les Ageux
- Mme PARROT Brigitte, Maire de Choisy-la-Victoire
- M. CROISILLE Jean-François, Maire de Labryère et Vice-président de la Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
- M. DOUBLET Jacky, Adjoint au maire de Rosoy
- M. POULAIN Philippe, Adjoint au maire de Saint-Martin-Longueau,
- M. WASYLYZYN Ivan, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- Mme COLIN Nicole, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise
- M. RUMEAU Didier, Conseiller Régional des Hauts-de-France
- M. DESCHAMPS Sébastien, Directeur du Syndicat Mixte Oise-Aronde
- M. LANDORIQUE Thomas, DDT de l'Oise
- Mme FRANGEUL Manon, Office National des Forêts
- M. BARBIER Simon, Picardie Nature
- M. PEAUDECERF Amélie, Chambre d'Agriculture de l'Oise
- M. DUMONT Quentin, Conservatoire Botanique National de Bailleul – Antenne Picardie
- M. DECODTS Herbert, Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France
- Mme DUMONT Sylvia, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise
- M. DATIN Michel, station Ornithologique des Marais de Sacy

### Personnes et structures absentes excusées :

- Mme PERRAS-JUPIN Muriel, Maire de Sacy-le-Grand donne pouvoir à Mme DIAS
- Mairie de Cinqueux
- Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- Préfecture de l'Oise
- DREAL Hauts de France
- Agence de Service de Paiement
- Office Français de La Biodiversité
- ADASEA
- CRPF Hauts-de-France
- Comité Départemental Olympique et sportif de l'Oise
- Comité Régional Olympique et sportif des Hauts-de-France
- FDSEA de l'Oise
- Fédération Départementale de pêche de l'Oise
- Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France
- Regroupement Des Organismes De Sauvegarde De L'Oise
- Syndicat des Propriétaires Agricoles de l'Oise
- Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Oise

**M. CWIKLINSKI** accueille les participants, ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Au préalable, M. CWIKLINSKI remercie les acteurs des Marais de Sacy et souligne la dynamique portée par les acteurs locaux.

**Mme DIAS** remercie M. CWIKLINSKI, Président sortant du COPIL, pour son investissement et son engagement au titre de la préservation du site Natura 2000 des Marais de Sacy.

### **1. Désignation du président du Comité de pilotage (COPIL) et de la collectivité (ou le groupement de collectivités) en charge du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) du site des Marais de Sacy pour une durée de trois ans**

**M. LANDORIQUE** indique qu'il est nécessaire d'élire la présidence du COPIL et la structure animatrice pour les 3 prochaines années. Les modalités de vote sont rappelées notamment :

- la réception des candidatures peut se faire au plus tard en début de réunion
- les candidats à la présidence du COPIL et à l'animation du DOCOB doivent fournir une délibération de l'organe compétent de leur collectivité (hors cas d'un mandat de maire)
- les votants sont uniquement les élus des communes et des groupements de communes ou de leurs représentants, disposant au maximum 3 pouvoirs et ne pouvant représenter que 2 structures s'il dispose de plusieurs mandats
- le quorum n'est pas requis pour procéder à ces désignations.

#### **1.1 Élection et désignation du président du COPIL**

**M. LANDORIQUE** interroge les membres au sujet d'un vote à main levée ou à bulletin secret. À l'unanimité des votants, le vote à main levée est plébiscité pour ces 2 désignations. M. LANDORIQUE indique avoir reçu l'unique candidature de Mme Térésa DIAS.

**Mme DIAS** précise qu'elle souhaite s'investir pour la gestion du site Natura 2000 afin de préserver ces milieux fragiles, valoriser la connaissance et l'expertise des acteurs locaux (MM. CUGNIERE, CWIKLINSKI, ...) et promouvoir la richesse des marais. Dans ce cadre et en qualité de Maire de Monceaux, elle présente sa candidature au titre de la présidence du COPIL Natura 2000.

À la majorité absolue des membres votants, Mme DIAS est élue présidente du COPIL Natura 2000 des Marais de Sacy.

#### **1.2 Élection et désignation de la structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB**

**M. DESCHAMPS** précise que dans la continuité du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, le Syndicat Mixte Oise-Aronde souhaite poursuivre la gestion du site Natura 2000. Par délibération du comité syndical en date du 12 décembre 2020, le SMOA présente sa candidature au titre de la structure porteuse chargée de la mise en œuvre du DOCOB du site des Marais de Sacy.

À l'unanimité des votants, le Syndicat Mixte Oise-Aronde est élu structure porteuse chargée de la mise en œuvre du DOCOB du site des Marais de Sacy.

### **2. Validation du compte-rendu du COPIL du site Natura 2000 des Marais de Sacy du 4 déc. 2019**

**Mme DIAS** sollicite l'assemblée concernant la validation du compte-rendu de la précédente séance en date du 4 décembre 2019. Aucune remarque n'est formulée, les membres du Comité de pilotage valident à l'unanimité le compte-rendu.

**Mme DIAS**, Présidente du COPIL, donne la parole à M. DESCHAMPS afin de poursuivre l'ordre du jour.

### **3. Présentation du bilan de l'animation Natura 2000 réalisée par le Syndicat Mixte Oise-Arde en 2020 et perspectives 2021**

**M. DESCHAMPS** présente le bilan de l'animation Natura 2000 réalisée en 2020 par M. GALET ainsi que les perspectives pour l'année 2021. Il précise que pour l'année 2020, le temps consacré par le Chargé de mission sur le volet Natura 2000 est de 52,5 jours, soit 25% de son temps de travail.

Les différentes missions réalisées sur l'année 2020 sont :

- L'animation des contrats et de la charte Natura 2000 (3 dossiers Natura 2000)
- L'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000
- L'amélioration des connaissances et du suivi scientifique (suivi des espèces exotiques envahissantes et suivis écologiques)
- La mise en œuvre de la communication Natura 2000
- L'assistance technique à la rédaction d'un plan de gestion (mesures compensatoires)
- La gestion de la végétation par les buffles domestiques (23 ha pâturés)

Les perspectives 2021 sont :

- L'évolution du temps consacré à l'animation Natura 2000 à hauteur de 80% du temps de travail de l'animateur
- Le lancement de la révision du DOCOB
- La signature de 2 contrats Natura 2000
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- La communication et la sensibilisation (rédaction du guide de gestion des bonnes pratiques, manifestation, lettre d'information, ...)

### **4. Présentation de l'assistance à l'animation réalisée par le Conservatoire d'espaces Naturels des Hauts-de-France, le conservatoire Botanique National de Bailleul et la Station Ornithologique des Marais de Sacy en 2020 et perspectives 2021**

**M. DECODTS** présente l'assistance scientifique et technique réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour le compte du SMOA au titre de l'année 2020 (cf. diaporama) :

- suivi du pâturage des buffles
- expertises écologiques
- assistance pour la mise en place de mesures compensatoires RD 200
- suivis et interventions spécifiques, CBNBL, SOMS
- suivi du projet LIFE
- animations pédagogiques et communication

**M. DECODTS** présente les perspectives 2021 :

- suivi du pâturage des buffles
- expertises écologiques (avant dépôt de contrat Natura 2000)
- révision des protocoles de suivis des habitats et des espèces
- suivis et interventions spécifiques, CBNBL, SOMS
- suivi du projet LIFE
- veille patrimoniale
- animations pédagogiques et communication

**M. DATIN**, Président de la Station Ornithologique des Marais de Sacy, détaille les données qualitatives et quantitatives relatives à la migration des oiseaux au sein du site des marais de Sacy (cf. diaporama). Il ajoute qu'il a été dénombré 191 espèces sur le site, dont :

- 68 espèces présentes toute l'année
- 113 espèces nicheuses (avéré)
- 21 espèces avec une possibilité qu'elles y nichent
- 3 espèces probables

**M. DOUBLET** propose de programmer des interventions auprès des nouveaux conseillers municipaux afin de les informer et les sensibiliser à la migration des oiseaux au sein du site des Marais de Sacy.

**M. DUMONT** présente l'assistance scientifique et technique réalisée en 2020 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (cf. diaporama). Il présente les différentes propositions de méthodes de lutte contre la Glycérie Striée à savoir la fauche, le brûlage, le bâchage et l'arrachage manuel.

**Mme FRANGEUL** sollicite M. COULOMBEL au sujet du calendrier à moyen et long terme des expérimentations ?

**M. DUMONT** précise que ce type d'expérimentation sera reconduit en fonction de l'évolution de l'espèce et des dynamiques en place.

**M. DUMONT** présente le bilan des prospections liées à la Jussie sur une parcelle privée au sein du territoire communal de Monceaux. En 2019, une campagne d'arrachage a été réalisée par le CBNBL et le SMOA. Au niveau du bilan 2020, il est précisé que les prospections ciblées, la cartographie et l'arrachage de la Jussie ont été effectués par le CBNBL en partenariat avec le SMOA, soit 2 personnes sur 3 jours entre le 07 et le 09 octobre 2020.

**M. DUMONT** indique que la Jussie était présente de manière abondante dans le fossé et l'étang central (cf. p. 10) avec notamment une station d'environ 300 m<sup>2</sup> et plusieurs stations de 5 à 20 m<sup>2</sup>. Au regard du temps passé pour l'arrachage manuel et de la dynamique d'invasion de l'espèce favorisée par plusieurs facteurs (pâturage bovins et équins), il est proposé de réaliser un passage plus précoce, entre mai-juin 2021, afin de contrôler l'état de dissémination.

En fonction de l'ampleur des travaux à réaliser, un arrachage mécanique sera potentiellement à prévoir. En raison de la présence de la Jussie au sein de la propriété de M. LESAGE, les actions de prospection, de cartographie et d'arrachage seront également à prévoir au sein de ladite propriété limitrophe.

**M. DECODTS** précise que la Jussie avait été identifiée au sein de la propriété de M. COULLOC'H depuis de nombreuses années. Compte tenu du fort risque de dissémination, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy puis le SMOA et le CEN HDF avaient alerté M. COULLOC'H à ce sujet. Dès 2012, il a été réalisé des travaux d'arrachage manuel urgent. Ces interventions ont permis de restreindre fortement la Jussie sur cette propriété. Toutefois, en l'absence de suivi, la Jussie est de nouveau en phase de développement et menace désormais la propriété limitrophe et plus largement les Marais de Sacy.

**M. DOUBLET** souhaite savoir si le contexte réglementaire en vigueur permet-il d'obliger la réalisation d'action de conservation par le propriétaire privé ?

**MM. DUMONT et DECODTS** précisent que l'arrêté du 10 mars 2020 porte mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Toutefois, l'objectif de l'animation locale est d'éviter le recours à ce volet réglementaire.

#### **5. Bilan de l'expérimentation de broyage sans exportation dans le cadre de la restauration d'habitats naturels d'intérêt communautaire**

En l'absence de nouvelles données, ce point est reporté au prochain COPIL.

#### **6. Actualité Natura 2000 : enveloppe financière FEADER, présentation de la liste 2 d'évaluation des incidences Natura 2000**

**M. LANDORIQUE** présente l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, notamment l'approbation de la liste Locale 2 (cf. diaporama).

## 7. Questions diverses

**M. DECODTS** présente le plan de gestion 2021-2030 ainsi que le plan d'interprétation et d'accueil du public. Il rappelle le contexte notamment :

- 25 février 2019 : convention de coopération relative à la gestion des ENS acquis par le département sur le marais de Sacy entre le Conseil départemental de l'Oise et le CEN HdF
- 20 juin 2019 : présentation de la note stratégique composée de 4 documents :
  - o le plan de gestion écologique
  - o le plan d'interprétation et d'accueil du public
  - o le plan de valorisation scientifique
  - o le Règlement d'accès au site.

Concernant la présentation du plan d'interprétation et d'accueil du public, il précise qu'entre 2015 et 2020 le site a compté 5 358 visiteurs repartis sur 215 visites. Les objectifs futurs sont d'aménager le site pour l'accueil du public, d'offrir des outils de découverte et d'information et de faire connaître le site. En 2020, on note l'installation d'un nouveau panneau et d'un fléchage à l'entrée du marais avec les dates des visites

Concernant le calendrier 2021, il est prévu :

- Installation d'un chalet d'accueil et de toilettes sèches
- Création d'un guide de découverte
- Ouverture d'un sentier aux Pointes
- Programme de visites guidées (grand public, scolaires, spécialistes)
- Création d'outils numériques (site internet dédié, applications, réalité virtuelle...).

**M. DECODTS** ajoute qu'il est envisagé la création de nouveaux sentiers de découvertes avec supports pédagogiques (en complément du sentier forestier existant) :

- Le sentier des Pointes, boucle de 2,3 km en visites guidée
- Le marais Bourson, boucle de 2 km
- Le sentier du marais, 2 options, boucle de 6,47 km ou 6,73 km

**M. DOUBLET** précise qu'il sera nécessaire d'encadrer ce type de visites afin de ne pas nuire aux habitats des marais.

**Mme COLIN** précise qu'à heure actuelle, il s'agit d'une réflexion globale d'aménagement. Le département souhaite une valorisation du site tout en conciliant les usages et le respect du DOCOB.

En l'absence de question supplémentaire, **Mme DIAS** remercie les participants et lève la séance.

La Présidente du Comité de pilotage Natura 2000,



Teresa DIAS